



D.2017.03.29.5.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 29 Mars 2017

5 - STRATEGIE MOBILITES**5.2 - Approbation et mise en œuvre du Pacte Métropolitain d'Innovation**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir après le point 7.27 jusqu'au point 9.6 et du point 11.1 au point 11.5)
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M.Briand)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (à M.Grass à/c du point 3.1)	
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X	X (à M.André à/c du point 3.2)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir après le point 2.1 et jusqu'au point 3.3 inclus
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

Le 6 juillet 2016, l'Etat a signé avec l'ensemble des métropoles françaises réunies au sein de France Urbaine, un pacte Etat-métropoles. Celui-ci affirme la place et le rôle des métropoles dans la nouvelle donne institutionnelle et les conforte dans la nécessaire alliance des territoires. Il engage également la mise en œuvre de pactes métropolitains d'innovation en vue d'inventer la ville de demain.

La métropole toulousaine connaît une croissance démographique et économique soutenue et continue depuis plus de 20 ans (record national en termes de progression démographique et de créations d'emplois).

Si cette dynamique représente une formidable chance pour le territoire métropolitain, son hinterland et la nouvelle région, elle impose, dans le même temps, de relever un certain nombre de défis et notamment :

- **celui de la mobilité durable**, avec l'objectif de préserver l'attractivité (accès à l'emploi en desservant les principaux sites économiques de la métropole toulousaine), la qualité de vie métropolitaine (en limitant la place de la voiture particulière) et de lutter contre les nuisances environnementales,
- **celui de la croissance partagée et de l'équilibre territorial assumé**, avec l'objectif d'une meilleure diffusion de la dynamique métropolitaine aux espaces environnants et, in fine, à l'ensemble du territoire régional.

Suite au courrier du Premier Ministre du 5 août 2016 sur la mise en œuvre du pacte métropolitain d'innovation Etat-Toulouse Métropole, le SMTC-Tisséo a été logiquement associé aux travaux de préparation dudit pacte menés par la Préfecture (SGAR) et à la demande de Toulouse Métropole. Dans ce courrier est indiqué que « la métropole de Toulouse a choisi pour thématique *« Une Métropole compacte et connectée »*. Ce projet s'articule auprès de Toulouse Aerospace Express, un projet majeur de mobilité durable (le plus important de province) permettant de contrer l'augmentation du flux de voitures et réduire les nuisances environnementales ».

Le SMTC-Tisséo en tant que porteur du projet Mobilités 2020-2025-2030 et maître d'ouvrage des principaux projets structurants comme la 3ème ligne de métro, le téléphérique urbain sud et le doublement de la capacité de la ligne A est ainsi apparu comme incontournable dans l'élaboration du pacte.

Par délibération du Conseil Communautaire de Toulouse Métropole du 15 décembre 2016, le Pacte Métropolitain d'Innovation a été adopté.

Le 13 janvier 2017, le Pacte Métropolitain d'Innovation a été officiellement signé par le Premier ministre et le président de Toulouse Métropole. Comme précisé « ce pacte constitue la base de mise en œuvre, par l'Etat, d'un certain nombre d'appuis et de financements, en particulier *une enveloppe spécifique de 8,7 M€ du Fonds de soutien* à l'investissement public local (FSIPL), au titre de l'année 2017. »

Par courrier du 27 février 2017, le ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales informait le président de Toulouse Métropole d'un « **complément de 1,2 millions d'euros de crédits d'investissement** destiné à contribuer au financement du projet de métropole compacte et connectée [...] ». Toulouse Métropole propose de cibler ce complément de 1,2 Million d'€ sur l'opération Téléphérique Urbain sud. Un avenant au Pacte sera proposé en ce sens lors du prochain Conseil Métropolitain (dénomination à compter du 1^{er} janvier 2017).

Le Pacte Métropolitain d'Innovation pour les opérations en maîtrise d'ouvrage directe SMTC-Tisséo

Le pacte métropolitain d'innovation s'appuie sur les ambitions et objectifs du Projet Mobilités 2020-2025-2030 arrêté le 19 octobre dernier par SMTC-Tisséo.

Le pacte précise notamment l'appui (en ingénierie, en partenariat ou/et en financement) de l'Etat sur un certain nombre d'opérations liées au Projet Mobilités et portées en maîtrise d'ouvrage directe SMTC-Tisséo et en particulier :

- **Toulouse Aerospace Express**, un appui spécifique de l'Etat permettant d'identifier et d'expérimenter un certain nombre de leviers d'innovations (en termes technologiques, de services à l'utilisateur, de lien entre mobilité et urbanisme, d'impacts environnementaux...).
- **Téléphérique Urbain Sud** dans sa 1ère phase de mise en œuvre comme avec ses éventuelles extensions, de connecter, en direct et avec un vecteur original et innovant, plusieurs sites, économiques et scientifiques, de l'excellence et de la compétitivité métropolitaine (liaison entre l'Oncopole et Toulouse Aerospace, adresses des pôles de compétitivité Cancer-Bio-Santé et Aerospace Valley, via les campus médicaux et scientifiques de Rangueil et Paul Sabatier).
- **Doublement de la capacité de la ligne A** et des expériences usager nouvelles qui seront expérimentées et mises en œuvre dans ce cadre le rappel des engagements réciproques dans les études prospectives multimodales ainsi que dans la mise en œuvre du la LGV Bordeaux-Toulouse.

Opération	Montant total de l'opération (en millions d'euros)	Montant engagé en 2017 (en millions d'euros)	FSIPL (en millions d'euros)
Ingénierie TAE - appel à manifestation d'intérêt et appel à projet technologique - études urbaines in corridor - étude interconnexion TAE/réseau régional avec focus sud-ouest métropole	2 128	Montant à préciser en lien avec les services de l'Etat en comité de pilotage et de suivi (cf. point 3 du Pacte)	1,5
Téléphérique urbain Sud (Conception/ Réalisation/ Maintenance)	92,9	54,6	5,2 (y compris le complément de 1,2M€ à valider lors du prochain Conseil Métropolitain de Toulouse Métropole)
Doublement capacité ligne A	180	30,25	2,7
TOTAL	2 400.9	-	9,4

Par ailleurs, le Pacte intègre également une enveloppe de 500 000€ à destination du pays des Portes de Gascogne pour la mise en œuvre d'un contrat de coopération métropolitaine (contrat de réciprocité) entre Toulouse Métropole et ledit pays.

La mise en œuvre des projets et opérations inscrits au pacte et portés par le SMTC-Tisséo se traduit par la constitution et le dépôt de dossiers de crédits selon les modalités accordées avec les services de l'Etat. En effet, comme indiqué au point 3 du pacte - Mise en œuvre et suivi du pacte métropolitain d'innovation « un comité de pilotage et de suivi du pacte sera constitué entre l'Etat et Toulouse Métropole ». Le SMTC-Tisséo y sera associé pour les projets le concernant afin d'en « faciliter la mobilisation des crédits prévus, la bonne mise en œuvre des opérations, et le

Accusé de réception préfecture
031-253100986-20170404-20170329-5-2D-DE
Date de télétransmission : 04/04/2017
Date de réception préfecture : 04/04/2017

Les dossiers doivent être constitués par le SMTC-Tisséo et transmis au plus tôt aux services de l'Etat concernés afin d'optimiser l'utilisation des crédits disponibles pour l'année 2017.

Une fois les dossiers validés et tel qu'accordé avec les services de l'Etat et Toulouse Métropole, le SMTC-Tisséo pourra procéder aux appels de fonds relatifs aux trois opérations inscrites au Pacte Métropolitain d'Innovation.

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Toulouse Métropole, N°DEL-16-0987, en date du 15 décembre 2016, adoptant le Pacte Etat Métropole,

Vu le Pacte Métropolitain d'Innovation signé entre l'Etat et Toulouse Métropole le 13 janvier 2017,

Vu la délibération portant sur l'opération de 3^{ème} ligne de Métro, D.2016.03.30.1.1

Vu la délibération portant sur le doublement de la capacité de la ligne A, D.2015.03.25.4.3

Vu la délibération portant sur le Téléphérique Urbain Sud, D.2015.10.14.2.2

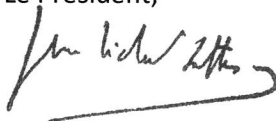
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer tout document relatif au Pacte Métropolitain d'Innovation en lien avec les projets portés en maîtrise d'ouvrage directe par le SMTC-Tisséo et inscrits audit Pacte

ARTICLE 2 : DIT que les crédits relatifs au Pacte Métropolitain d'Innovation seront inscrits au budget 2017 du SMTC-Tisséo.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES

Pacte métropolitain d'innovation Etat-Toulouse Métropole

C'est dans un paysage territorial en profonde évolution et conscient des nouvelles responsabilités des métropoles que l'Etat a signé, le 6 juillet 2016, avec l'ensemble des métropoles françaises réunies au sein de France Urbaine, un pacte Etat-métropoles. Celui-ci affirme la place et le rôle des métropoles dans la nouvelle donne institutionnelle et les conforte dans la nécessaire alliance des territoires. Il engage également la mise en œuvre de pactes métropolitains d'innovation en vue d'inventer la ville de demain. **Le présent document est la traduction de cette démarche pour ce qui relève de la métropole toulousaine.**

Contexte de la Métropole Toulousaine

La métropole toulousaine connaît une croissance démographique et économique soutenue et continue depuis plus de 20 ans (record national en termes de progression démographique et de créations d'emplois).

Cette attractivité remarquable s'appuie particulièrement sur l'exceptionnel développement des industries aéronautiques et spatiales (siège mondial d'Airbus Group, plus de 70.000 emplois dans la filière aéronautique, 25% des emplois européens du spatial) ainsi que sur la forte place de la filière numérique (38.000 emplois).

Si cette dynamique représente une formidable chance pour le territoire métropolitain, son hinterland et la nouvelle région, elle impose, dans le même temps, de relever un certain nombre de défis et notamment :

- celui de la mobilité durable, avec l'objectif de préserver l'attractivité (accès à l'emploi en desservant les principaux sites économiques de la métropole toulousaine), la qualité de vie métropolitaine (en limitant la place de la voiture particulière) et de lutter contre les nuisances environnementales,
- celui de la croissance partagée et de l'équilibre territorial assumé, avec l'objectif d'une meilleure diffusion de la dynamique métropolitaine aux espaces environnants et, in fine, à l'ensemble du territoire régional.

Sans qu'elles soient exclusives d'autres enjeux d'innovations, notamment sociales et économiques, ces deux thématiques constituent le socle principal du pacte métropolitain d'innovation passé entre l'Etat et Toulouse Métropole.

Ce pacte constitue la base de mise en œuvre, **par l'Etat**, d'un certain nombre d'appuis et de financements, en particulier **une enveloppe spécifique de 8,7 M€ du Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL)**, au titre de l'année 2017.

Sans préjuger d'arbitrages nationaux, une **demande d'appui complémentaire de 12M€** sera formulée par la métropole, **au titre des Programmes d'Investissements d'Avenir ou dans le cadre de la revoyure de l'appel à projets transports collectifs et mobilité durable.**

Toulouse Métropole portera, pour l'année 2017, **à hauteur de 100 M€** sa contribution au Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération toulousaine (SMTC) sur l'ensemble des projets concernés.

1- Pour une métropole « compacte et connectée »

Le Projet Mobilités 2020-2025-2030, valant révision du Plan de déplacements urbains sur un périmètre de 115 communes (dont Toulouse Métropole) a été arrêté par le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération toulousaine (SMTC) le 19 octobre 2016.

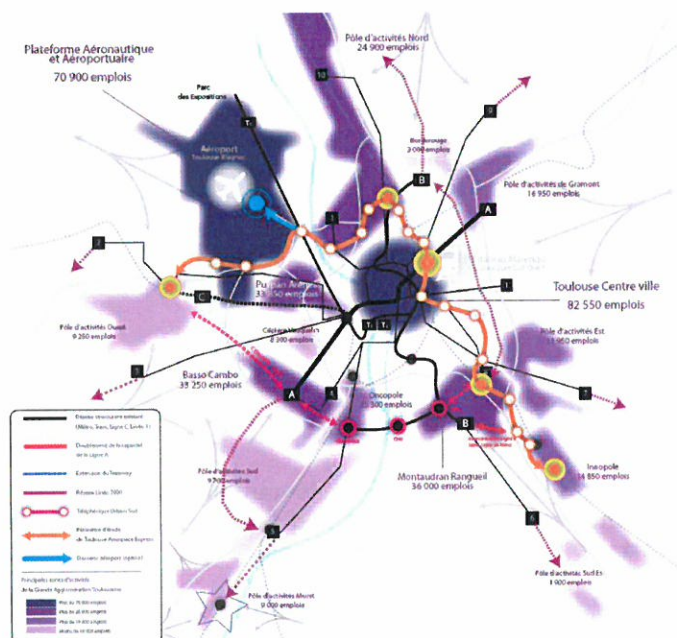
Après 2 ans de concertation, cette démarche partenariale, stratégique et intégrée est entrée dans une phase de débat et d'échanges formels avec les différentes personnes publiques associées.

Le Projet Mobilités s'inscrit résolument dans un nouveau modèle de développement territorial. Au-delà de l'accompagnement de la dynamique métropolitaine, les enjeux portent sur la préservation de l'environnement et la lutte contre les nuisances.

Ce projet majeur supporte ainsi l'ambition de la singularité toulousaine :

- d'accueillir 150.000 nouveaux habitants d'ici 2030 et près de 7.000 nouveaux emplois par an sur la période,
- d'assumer la gestion, à l'horizon 2025, de 500.000 déplacements quotidiens supplémentaires dont la moitié en transport en commun (3,8 millions/jour actuellement),
- de développer une offre de transport en commun compétitive (gain de temps, de confort, fiabilité...), connectée au grand territoire et pertinente en termes de développement durable (desserte de l'aéroport et de la future gare TGV, connexions au réseau ferroviaire régional et au réseau interurbain...),
- de tendre, de manière concomitante, vers une ville « plus connectée » qui favorise l'usage des transports collectifs (aéroportuaire, ferroviaire, interurbains et urbains) en adaptant l'offre au plus près des besoins et en proposant de nouvelles expériences utilisateurs,
- de rendre la ville « plus compacte » et respectueuse de la vie des quartiers notamment grâce à la 3ème ligne de métro dite « Toulouse Aerospace Express » (évolutions des quartiers d'habitat et d'activités situés dans le « corridor » d'étude, avec un potentiel d'accueil jusqu'à 77.000 nouveaux logements),
- de maîtriser l'étalement urbain et préserver la part des espaces naturels ou cultivés de la métropole (50% de la superficie totale du territoire métropolitain).

Les apports du projet mobilités sur l'accès à l'emploi



- **En 2016**, environ 183 000 emplois sont desservis par le réseau structurant, **soit 35 % de l'ensemble de la grande agglomération toulousaine**,
- **Pour 2025**, le réseau structurant devra desservir environ 342 000 emplois, **soit 65 % de l'ensemble de la grande agglomération toulousaine**,
- **A l'horizon 2030**, en intégrant les perspectives de développement du réseau structurant planifié au SCoT de la grande agglomération toulousaine, plus de 370 000 emplois seraient desservis, **soit 7 emplois sur 10**.

Le Projet Mobilités s'inscrit ainsi dans une approche et une vision intégrées et cohérentes au sein d'un système complexe relevant de plusieurs dimensions : environnementales, sociétales, économiques, urbaines... Il n'est plus un simple document de programmation d'une politique de transport, fusse-t-elle très volontariste et ambitieuse. Il va bien au-delà en proposant une nouvelle approche – dont l'innovation est le fil rouge -, approche que la métropole toulousaine entend faire partager à ses partenaires du développement, dont l'Etat. Investir dans la décongestion des métropoles présente ainsi le double avantage d'en améliorer la productivité et d'en favoriser l'accès et l'attractivité.

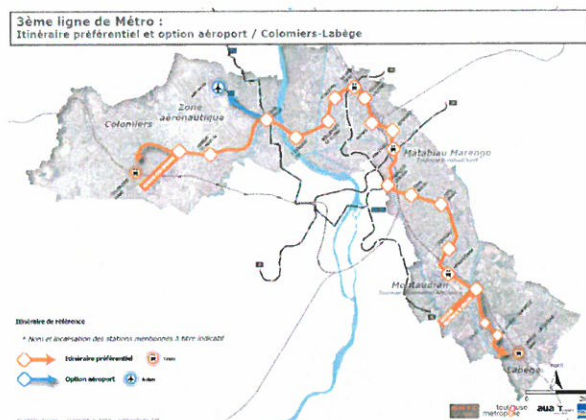
L'Etat partage les enjeux du Projet Mobilités de la métropole toulousaine et souhaite encourager toute les initiatives innovantes visant à faciliter des conditions de circulation durables des biens et des personnes, qu'elles portent sur les systèmes de transport ou sur les formes urbaines.

L'Etat accompagnera ainsi un certain nombre d'actions et d'opérations participant à sa mise en œuvre, projets porteurs d'innovations, en méthode, en partenariat, en technologie, en expériences usager.

A cet égard, **l'Etat veillera à faciliter l'examen et le recours à des innovations légales ou réglementaires en appui à l'engagement comme au financement des grands projets d'infrastructure de transport urbain.** La métropole pourra proposer à l'examen des services de l'Etat tout dispositif financier ou partenariat innovant mobilisant ces ressources.

Pour la métropole toulousaine, l'enjeu porte notamment sur le financement le plus efficient concernant la nouvelle ligne de métro Toulouse Aerospace Express.

1.1- Appui à la mise en œuvre de Toulouse Aerospace Express



Le nouveau mode d'approche intégrée de la politique de transport métropolitain, au croisement de plusieurs thématiques stratégiques (mobilité durable, compétitivité territoriale, cohésion sociale...), s'exprime particulièrement au titre du projet **Toulouse Aerospace Express**, plus important projet de transport en commun (hors Ile-de-France).

Il constitue, à cet égard, une réponse résolument offensive, innovante, à la dimension des enjeux de la métropole toulousaine et à la hauteur des défis à relever.

Desservant quatre communes (Colomiers, Blagnac, Toulouse et Labège), connecté au réseau ferroviaire national et régional (5 gares dont la future gare LGV), à l'aéroport international (option en cours d'étude), **Toulouse Aerospace Express permettra d'améliorer la desserte d'un très large territoire.**

En connectant les sites aéronautiques du nord-ouest de l'agglomération au réseau structurant de la métropole et de la région, il participera par ailleurs à assurer la **desserte du plus important site industriel européen**. La mise en service de cet équipement majeur, prévue en 2024, nécessite la création d'une gouvernance spécifique, tant politique que technique.

Au-delà des modèles de financement, d'autres **leviers de développement et d'innovation** seront investigués comme l'appel à des innovations technologiques (énergétiques...), d'usage (expérience voyageur...), le lien entre urbanisme et mobilité (vers une compacité autour des gares...), les interconnexions entre le réseau structurant de la métropole et les réseaux interurbain et régional.

A ce titre :

- l'Etat apportera, via la Direccte, son concours à l'engagement, en 2017, d'un appel à manifestation d'intérêt et d'appels à projet en lien avec le **Projet Toulouse Aerospace Express et orientés, localement, vers les clusters, pôles de compétitivité, entreprises et laboratoires de recherche**. Cette démarche participe à faire émerger des technologies et des solutions au service du projet : innovations énergétiques, de maintenance prédictive ou d'expérience usagers (notamment billettique), contribution de l'infrastructure aux fonctions urbaines, par exemple en termes énergétiques, domaine où les convergences demeurent à explorer. L'objectif est d'orienter, le cas échéant, les spécifications fonctionnelles et techniques du projet, et ce dans l'ensemble de ses composantes (infrastructures, véhicules roulants, gares, services aux usagers...).
- l'Etat s'associera aux **réflexions urbaines** engagées au sein du **corridor d'études de la 3^{ème} ligne** et participera à promouvoir, dans le cadre d'une densité renforcée, le développement des nouveaux quartiers, et l'intégration des gares. L'objectif est de mettre en œuvre un **projet urbain intégré métropolitain** en lien avec la 3^{ème} ligne de métro, qui passera par un modèle de densification renforcée, combinant accessibilité des équipements et services urbains, préservation du cadre de vie pour ses habitants, et distinguant les secteurs de renouvellement urbain, et les nouvelles extensions.
- une étude prospective sera engagée dans le cadre de l'**interconnexion de TAE avec les réseaux métropolitain, interurbain et régional**. En particulier, une réflexion sera conduite sur la conception et le traitement des pôles d'échange multimodaux qui devront permettre de développer de nouvelles fonctions urbaines et de nouveaux usages. Pour 2017, ce dispositif, qui associera le conseil régional d'Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée, sera centré sur les interconnexions ouest du réseau métropolitain et notamment sur l'axe Arènes-Colomiers-Isle Jourdain-Auch. Il interviendra en complémentarité des études menées par la SNCF dans le cadre du CPER sur la fluidification des transports ferroviaires sur l'Ouest toulousain.

✓ Une enveloppe globale de 1,5 M€ sera dédiée, au titre du FS IPL, à l'accompagnement de ces trois démarches innovantes et collaboratives, engagées en 2017.

✓ 1.2- Téléphérique urbain sud : premier acte de la Ceinture Sud de la métropole

La **Ceinture Sud** s'inscrit dans l'esprit du Projet Mobilités consistant à proposer une offre de service de transport en commun maillée, la plus adaptée aux besoins des territoires, tout en connectant plusieurs modes de transport entre eux (boulevard urbain et bus, téléphérique urbain, métro, en particulier). La qualité de l'intermodalité constitue pour la portée globale de ce projet un enjeu majeur qui porte en soi la nécessité de solutions innovantes pour relever le défi de l'intégration de l'ensemble des ruptures de charge (traitement des stations, rabattement, information temps réel pour l'utilisateur...). Les formes urbaines et les conditions de rabattement en véhicule particulier devront se développer en cohérence avec le niveau de service des transports (en lien avec PLUiH).



Le **téléphérique urbain sud**, chaînon essentiel de la Ceinture Sud de la métropole, reliera, à l'horizon 2020, les sites de l'Oncopole (ex site AZF), du CHU de Rangueil et de l'université Paul Sabatier, espaces proches géographiquement mais éloignés compte-tenu de la topographie (franchissement de la Garonne et du coteau de Pech-David).

L'objectif est notamment de **réduire de moitié les temps de parcours, actuellement réalisés en grande partie en voiture et sur le périphérique toulousain**. Il a également vocation, dans sa 1^{ère} phase de mise en œuvre comme avec ses éventuelles extensions, de connecter, en direct et avec un vecteur original et innovant, plusieurs sites, économiques et scientifiques, de l'excellence et de la compétitivité métropolitaine et de participer, ainsi, au renforcement des collaborations entre les acteurs industriels et le monde de la recherche publique.

A terme, les campus d'innovations de l'Oncopole (site du pôle de compétitivité Cancer-Bio-Santé) et de Toulouse Aerospace (nouveau site du pôle de compétitivité Aerospace Valley et site d'implantation de l'IRT Saint Exupéry) seront ainsi reliés entre eux et avec les sites universitaires hospitaliers de Rangueil, scientifiques de Paul Sabatier et des grandes écoles (plus de 48.000 étudiants et chercheurs).

✓ **Un soutien de 4 M€ du FSIPL sera mobilisé, dès 2017, en accompagnement de la mise en œuvre de cette nouvelle desserte innovante.**

1.3- Doublement de capacité de la ligne A du métro : renforcer l'existant pour préparer l'avenir

L'amélioration de la ligne A constitue la première étape majeure du projet Mobilités. Exploitée en métro automatique sans conducteur, cette ligne occupe une place essentielle dans l'offre de transports de la métropole toulousaine. Les prévisions de trafic estiment le **doublement de sa fréquentation d'ici 2025** (260.000 voyages/jour attendus).

Les évolutions capacitaires s'appuient sur une exploitation de la ligne avec des rames portées à 52 mètres (doublement par rapport à la capacité actuelle). Cette opération, fondamentale pour la cohérence du Projet Mobilités, en particulier à l'échéance de la mise en service de TAE, sera mise en œuvre sans interruption durable de services.

Elle bénéficiera, dans les gares comme dans les rames, de la mise en œuvre, d'ici fin 2017, d'une connectivité téléphonique et d'accès à internet via un réseau 4G.



Ce réseau devrait permettre le déploiement de nouveaux services à l'usager ainsi que de solutions d'une gestion plus performante du réseau. La ligne A, et potentiellement la ligne B, pourra être le support démonstrateur des avancées technologiques et d'usage développées dans le cadre de la 3^{ème} ligne de métro (cf. point 1.1), pour illustrer l'évolutivité d'un système technique mis en service au début des années 90.

✓ *Ces évolutions mobiliseront un appui spécifique de l'Etat de 2.7 M€ au titre du FSIPL.*

1.4- Etudes prospectives multimodales : améliorer l'accessibilité de l'aire urbaine toulousaine

La mobilité des populations actives constitue l'un des principaux enjeux de diffusion de la croissance. Elle participe également à la connectivité des territoires entre eux et à l'expression forte de complémentarités territoriales.

Le contrat de plan Etat-Région a réservé une enveloppe de 3M€ (cofinancée à hauteur respective de 700K€ par l'Etat, la région Occitanie, le conseil départemental de la Haute-Garonne, Toulouse Métropole et un appui de 200K€ de Tisséo) à l'engagement de plusieurs études prospectives multimodales.

Engagées dès 2017 sous maîtrise d'ouvrage Etat, ces études visent à **améliorer l'accessibilité de la métropole** et à évaluer les besoins en mobilité ainsi que l'identification des réponses les plus appropriées prenant en compte, en forte cohérence avec les orientations du Projet Mobilités, la nécessaire complémentarité entre modes. A cet égard, et face à la saturation, pour l'heure chronique, des réseaux routiers et autoroutiers de la ceinture toulousaine, ces études examineront les solutions permettant de les fluidifier et de les soulager des trafics de transit.

Seront notamment conduits des travaux d'études relatifs à l'amélioration des voies routières existantes (adaptations techniques du réseau existant, évolution des modalités d'exploitation, information usager temps réel sur capacités de stationnement/solutions de rabattement, et autres équipements dynamiques notamment) pour servir et optimiser l'usage des transports collectifs en particulier dans la perspective de la mise en service de TAE, de la ceinture Sud, et pour donner lieu à des optimisations des lignes A et B.

L'attractivité de la capitale mondiale de l'aéronautique, au bénéfice de la métropole, de sa région, comme du pays et de l'Europe, ne peut s'exprimer à plein sans une forte connectivité nationale et internationale.

Cette ambition doit ainsi s'exprimer par la mise en œuvre, au plus tôt, de la **Ligne à Grande Vitesse Bordeaux-Toulouse**. A cette fin, l'Etat et ses partenaires régionaux (Nouvelle Aquitaine et Occitanie) et métropolitains (Bordeaux Métropole et Toulouse Métropole) ont élaboré une convention d'initialisation visant à la prise en charge des études d'avant-projet détaillé et au programme d'action foncière des lignes nouvelles, dont le tronçon entre les deux métropoles du sud-ouest. La dynamique ainsi engagée par la déclaration d'utilité publique des lignes nouvelles du 2 juin 2016 doit impérativement se poursuivre.

Par ailleurs, la nouvelle gouvernance de l'**aéroport international de Toulouse-Blagnac** exprime une forte attente dans l'ouverture de liaisons aériennes non européennes, notamment vers l'Asie. A cet égard, l'Etat participera à faciliter, dans le cadre des accords bilatéraux ou en lien, le cas échéant, avec les instances européennes, le développement des lignes hors Europe au départ de l'aéroport toulousain.

Il sera demandé à la **Caisse des Dépôts** de mobiliser pour les projets d'infrastructures de transports en commun listées dans ce pacte, ses lignes de financement d'intérêt général dans les meilleures conditions possibles. A cet égard, la Caisse des Dépôts est disposée à s'impliquer dans des montages et partenariats mis en œuvre en accompagnement de services innovants de mobilité durable comme dans le développement, sur la longue durée, d'infrastructures de transport métropolitaines structurantes.

Quatre modes d'intervention complémentaires et séquencés en fonction de la maturité des projets peuvent être proposés dans ce cadre :

- **Ingénierie** : cofinancement d'études dans le cadre approprié,
- **Expertise** : apport en connaissances par les collaborateurs du groupe Caisse des Dépôts (retours d'expérience, accompagnement technique à la rédaction de cahiers des charges, mise à disposition d'études...),
- **Investissement** : prise de participation de la Caisse des Dépôts, en fonds propres ou quasi-fonds propres, dans une ou plusieurs sociétés de financement des infrastructures de transport (ex. sur le modèle des SEMOP), au capital d'opérateurs de services de mobilité durable ou dans une ou plusieurs sociétés de financement flotte de matériel roulant à motorisation propre,
- **Financement** : mobilisation des prêts sur fonds d'épargne pour le financement des infrastructures de transport dans le cadre de l'enveloppe « croissance verte » ou des prêts pour le service public local (PSPL).

La Caisse des Dépôts peut notamment accompagner, en propre ou par la mise à disposition de l'ingénierie de ses filiales, les études et réflexions en cours sur les grands projets de transport portés directement ou indirectement par Toulouse Métropole. Ces études seraient préalables à un choix d'organisation de maîtrise d'ouvrage pour certains équipements qui ne seraient pas réalisés en maîtrise d'ouvrage publique mais qui pourraient faire l'objet d'un marché de partenariat ou d'un autre montage à définir. Dans les domaines ressortant de la seule initiative privée, la Caisse des Dépôts pourra mobiliser également, là où cela est pertinent, les compétences du Groupe.

En matière de financements, la CDC pourra intervenir en prêts auprès des maîtres d'ouvrage publics porteurs des projets inscrits dans ce Pacte jusqu'à 100% de leur besoin de financement, sous réserve de l'éligibilité de ces projets à ses offres de prêts et sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

2- Pour une coopération métropolitaine renforcée et une alliance des territoires

Les métropoles, principales moteurs de la croissance du pays, doivent, encore plus que par le passé, jouer un rôle d'accélérateur et d'impulsion mais aussi de solidarité et de partage, certes au bénéfice d'elles-mêmes, mais aussi à celui de leurs territoires de proximité et de leur ensemble régional. Dans cet objectif, et s'agissant du territoire toulousain, un certain nombre d'initiatives a été engagé ou est en cours de mis en œuvre, initiatives que l'Etat reconnaît et entend soutenir.

2.1- Vers un contrat de coopération métropolitaine (contrat de réciprocité) entre Toulouse Métropole et le pays des Portes de Gascogne

En traduction des orientations du comité interministériel aux ruralités de mars 2015, Toulouse Métropole et le Pays « Les Portes de Gascogne » (Pôle d'équilibre territorial et rural gersois - rassemblant 160 communes et 71.500 habitants) ont décidé, en juin 2016, de l'engagement d'un contrat de réciprocité entre leurs deux territoires.

Ce contrat a l'ambition, dans son contenu opérationnel comme dans les modes de partenariat qu'il entend développer, d'instaurer **une coopération particulière et originale entre « urbain et rural »**.

Cette coopération s'exprimera particulièrement dans les champs du **développement économique, du partenariat touristique et culturel et de la mobilité**. Elle se traduira par la signature, au 1^{er} trimestre 2017, d'un contrat de réciprocité entre les deux territoires.

Afin de favoriser l'amorçage de cette coopération originale, l'Etat accompagnera, **en 2017 au titre du FSIPL et pour un montant global de 500.000€**, les 1ères actions concrètes de coopération. Ces 1ères actions concernent en particulier :

- l'équipement du **laboratoire d'initiatives rurales (LIR)** à Fleurance (espace de co-working, incubateur d'entreprises et un FabLab positionnés, en forte complémentarité avec les enjeux de la métropole, sur les thématiques du développement durable, des services et techniques satellitaires et de la cyber sécurité).
- La création d'un nouvel **espace de co-working** dans l'hôtel d'entreprises de Gimont, orienté vers les entreprises de la filière aéronautique. Cet espace a également vocation à offrir des capacités dédiées de développement du télétravail.
- l'engagement, en liaison étroite avec les études multimodales définies supra, d'une étude analysant les conditions de **rabattement des populations concernées vers le réseau structurant métropolitain**. Cette étude associera particulièrement la région - compétente dorénavant sur l'ensemble des modes de transport interurbain ainsi que le conseil départemental du Gers.
- L'aménagement du site d'accueil de **l'office du tourisme Gascogne-Lomagne** dans les anciennes écuries du palais épiscopal de Lectoure
- L'engagement de campagnes de **gestion préventive des réseaux publics par drone**
- La mise en place de **contrôles environnementaux par l'imagerie satellitaire** et par drone.

Il sera demandé à la **Caisse des Dépôts** d'appuyer, en expertise comme en financement, l'animation de ce partenariat et l'ingénierie des projets engagés, au sein des enveloppes constituées dans le cadre des conventions signées, en 2016, par le groupe Caisse des Dépôts avec chacun des deux partenaires.

2.2- Coopération Toulouse Métropole - Montpellier Méditerranée Métropole

Toulouse Métropole et Montpellier Méditerranée Métropole ont décidé, avant même l'avènement de la nouvelle région Occitanie, d'engager un processus de coopération.

Assumer leur rang de **métropoles européennes**, œuvrer à la **construction d'une grande région** forte qui s'attache à préserver la diversité et la singularité de ses identités territoriales, stimuler **les complémentarités** autour des deux métropoles, s'engager pour une action publique territoriale plus lisible, plus proche et plus efficace sont autant d'ambitions qui forment l'armature de cette démarche de coopération, comme les deux Métropoles l'ont exprimé, dans un vœu adopté par leurs conseils métropolitains respectifs, en janvier 2015.

Un accord-cadre de partenariat a été signé en janvier 2016. Il établit, sur plusieurs politiques stratégiques, des **positions communes**, défendues ensemble dans le **nécessaire dialogue, respectueux du poids et des responsabilités des deux métropoles, avec l'Etat et avec la nouvelle Région**. Il identifie également des thématiques et **projets communs** pour lesquels une vision partagée et une coopération opérationnelle entre les deux Métropoles semble opportune.

L'Etat encourage cette démarche de **partenariat original**. Il facilitera les coopérations engagées et, de manière opportune, pourra **participer à l'accompagnement des projets communs**.

A titre d'illustration, il a apporté un soutien de 25K€, en 2016, à la mise en place d'une scène des musiques actuelles bi-métropolitaines.

Par ailleurs, et en référence aux décisions concernant les **trains d'équilibre du territoire** et au maintien de sa compétence sur la ligne **Bordeaux-Toulouse-Montpellier-Marseille**, l'Etat étudiera, en concertation avec les acteurs du territoire, les améliorations de court, moyen et long terme de la ligne, notamment entre les métropoles desservies.

Le Pacte métropolitain d'innovation liant l'Etat à Montpellier Méditerranée Métropole intègre ces éléments de coopération dans son document-cadre.

3- Mise en œuvre et suivi du pacte métropolitain d'innovation

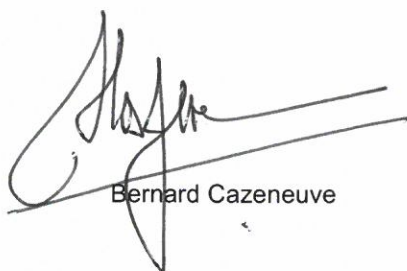
Un comité de pilotage et de suivi du pacte sera constitué entre l'Etat et Toulouse Métropole.

Outre la direction régionale de la Caisse des Dépôts, il associera également, pour les projets les concernant, le syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine ainsi que le Pays des Portes de Gascogne. Ce comité participera à faciliter la mobilisation des crédits prévus, la bonne mise en œuvre des opérations ainsi que leur processus d'évaluation.

A Toulouse, le 13 janvier 2016

En présence de :

Le Premier ministre,



Bernard Cazeneuve

Le ministre de l'aménagement du territoire,
de la ruralité et des collectivités territoriales,



Jean-Michel Baylet

Pour l'Etat,
Le préfet de la région Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne,



Pascal Mailhos

Pour Toulouse Métropole,
Le président,



Jean-Luc Moudenc

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170404-20170329-5-2D-
DE
Date de télétransmission : 04/04/2017
Date de réception préfecture : 04/04/2017